Discours du Premier Préſident du Parlement de Paris, prononcé au Lit de Juſtice tenu à Verſailles le 8 Mai 1788.

SIRE,

Votre Parlement, attendu le lieu où il plait à Votre Majeſté de tenir ſon Lit de Juſtice, & dans le cas où ſeroient portés dans cette Séance aucuns Edits, Déclarations, ou Lettres-patentes, ou autres objets qui n'auroient pas été communiqués à votre Parlement, pour en être délibéré au lieu & en la maniere accoutumée; enſemble au cas où il ſeroit introduit des perſonnes étrangeres, & où en votre préſence il ſeroit demandé à votre Parlement des ſuffrages qui ne pourroient être donnés à voix haute, & librement, votre Parlement ne peut, ne doit, ni n'entend donner ſon avis, ni prendre aucune part à ce qui pourroit être fait dans la préſente Séance.

Tout annonce à votre Parlement une innovation totale dans la Conſtitution de la Monarchie; votre Parlement a cru devoir porter au pied du Trône, ſes alarmes & ſa récla-

mation; il arréte une députation, auſſitôt on exerce en votre nom, un acte d'autorité abſolue contre deux Magiſtrats dont la conduite irréprochable & conſacrée toute entiere au ſoutien des droits de la Monarchie, ſembloit devoir mériter la bienveillance de Votre Majeſté; tandis que les députés de votre Parlement étoient aux pieds du Trône, à ſolliciter l'audience que les circonſtances avoient déterminé à demander, le Siege de la Juſtice Souveraine ſe trouvoit inveſti par une Troupe de Gens armés qui commençoient au milieu de la nuit, l'acte de violence qui a été conſommé le jour même au milieu de votre Parlement aſſemblé; on a conſeillé à Votre Majeſté de ne pas recevoir les Députés de votre Parlement, parce que Votre Majeſté n'avoit pas été prévenue par l'envoi des Gens du Roi; & lorſque votre Parlement les a envoyés, Votre Majeſté a été conſeillée de ne pas les recevoir; ces diſgraces, ces efforts que l'on fait, ſous différentes formes, pour empêcher la vérité de parvenir juſqu'au Trône, n'annoncent que trop le changement de Conſtitution que les ennemis de la Magiſtrature avoient tenté dès 1771, & qu'ils ſe flattent de pouvoir conſommer en ce moment, en les préſentant ſous des dehors plus ſpécieux.

Votre Majeſté, arrivant au Trône, s'étoit concilié l'amour de ſon Peuple, en rétabliſſant l'Ordre antique & vénérable qui ſubſiſte dans votre Royaume depuis pluſieurs ſiecles : Sire, la Nation Françaiſe n'adoptera jamais le deſpotiſme qu'on veut mettre aujourd'hui dans vos mains, & dont les premiers effets frappent dans toutes les parties du Royaume, ſur les Magiſtrats les plus fideles; nous nous garderons bien, Sire, de détailler dans ce moment tous les malheurs particuliers qui nous affligent; nous nous contenterons de vous exprimer avec la plus reſpectueuſe fermeté, que les Loix fondamentales de votre Royaume ſont inébranlables, que votre autorité ne peut être aimée qu'autant qu'elle ſera tempérée par la juſtice, & la conſervation des formes anciennes; que la réclamation de votre Parlement pour que les Impôts ſoient délibérés & conſentis par la Nation aſſemblée légalement en Etats Généraux, réguliérement convoqués & compoſés, ne doit pas être le motif de l'innovation illégale dont la Magiſtrature entiere eſt menacée.

C'eſt l'intérêt de la Nation qui a déterminé tous & chacun des Membres de votre Parlement, à ne participer en rien, ſoit en corps, ſoit par individus, à aucune fonction qui pourroit être la ſuite des nouveaux pro-

jets, en quelque temps, dans quelque lieu, & avec quelque perſonne que ce puiſſe être ; & à ne prendre place dans aucun Corps qui ne ſoit pas la Cour elle-même, compoſée des mêmes perſonnages, & revêtue des mêmes droits. Telle eſt, Sire, la nature des principes de la Monarchie Françaiſe, que les avantages apparens ou momentanés dont on eſſairoit de maſquer le danger des innovations, ne ſubſtitueroient qu'une illuſion funeſte aux principes qu'il n'eſt jamais permis de ſacrifier.

Cet objet eſt ſi important pour Votre Majeſté & la tranquillité de ſes Etats, que cette conſidérarion abſorbe en nous tout autre ſentiment, & nous laiſſe à peine la force de réclamer votre juſtice en faveur des Magiſtrats enlevés récemment ſous nos yeux, avec des circonſtances que nous n'oſons pas vous peindre.

Votre Majeſté reconnoîtra tôt ou tard la juſtice de nos réclamations ; & dans quelque circonſtance que ſe trouve votre Parlement, il ſe rendra à lui-même le témoignage intime qu'il n'a travaillé que pour ſon Roi & pour la Nation.